



Technicien en énergies renouvelables

- Le titulaire de la Mention Complémentaire « *Technicien en énergies renouvelables* » est un **électricien** ou un **climaticien** spécialisé dans l'installation d'équipements fonctionnant avec des **énergies renouvelables**.



Technicien en énergies renouvelables

☀️ Cette mention complémentaire de niveau IV comporte deux options :

- Option A : Energie électrique
- Option B : Energie thermique

Technicien en énergies renouvelables

✪ L'accès en formation à la mention complémentaire «technicien en énergies renouvelables » est ouvert prioritairement :

– pour l'option A – Energie électrique - aux candidats titulaires de :

- **baccalauréat professionnel** Electrotechnique énergie équipements communicants
- **brevet professionnel** Installations et équipements électriques

– pour l'option B – Energie thermique - aux candidats titulaires de :

- **baccalauréat professionnel** Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
- **brevet professionnel** Monteur en installation de génie climatique

et, après positionnement réglementaire, aux candidats remplissant les conditions définies par le Code de l'Education.